



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



# SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES

PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

## 3ème Comité de pilotage

### 27 mai 2021

**Contact DREAL** : [srcpaca@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srcpaca@developpement-durable.gouv.fr)

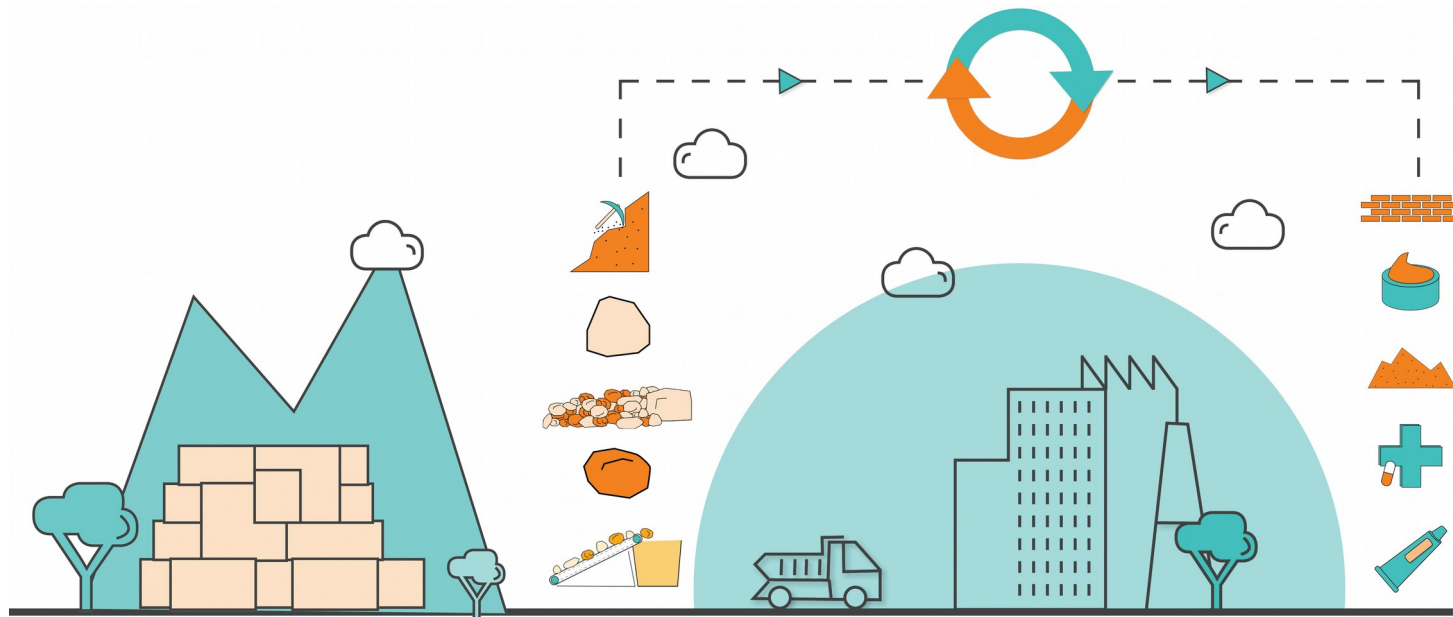
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
16, rue Zattara - CS70248 - 13331 Marseille Cedex 3

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

Rubriques : Biodiversité - Eau - Paysage - Ressources naturelles

# Introduction – M. Le Préfet

---



# Ordre du jour

---

I - Rappels sur le contexte, le calendrier, la réglementation

II – Rappel du scénario validé lors du comité de pilotage de septembre 2019

III – Le projet de Schéma Régional des Carrières (SRC)

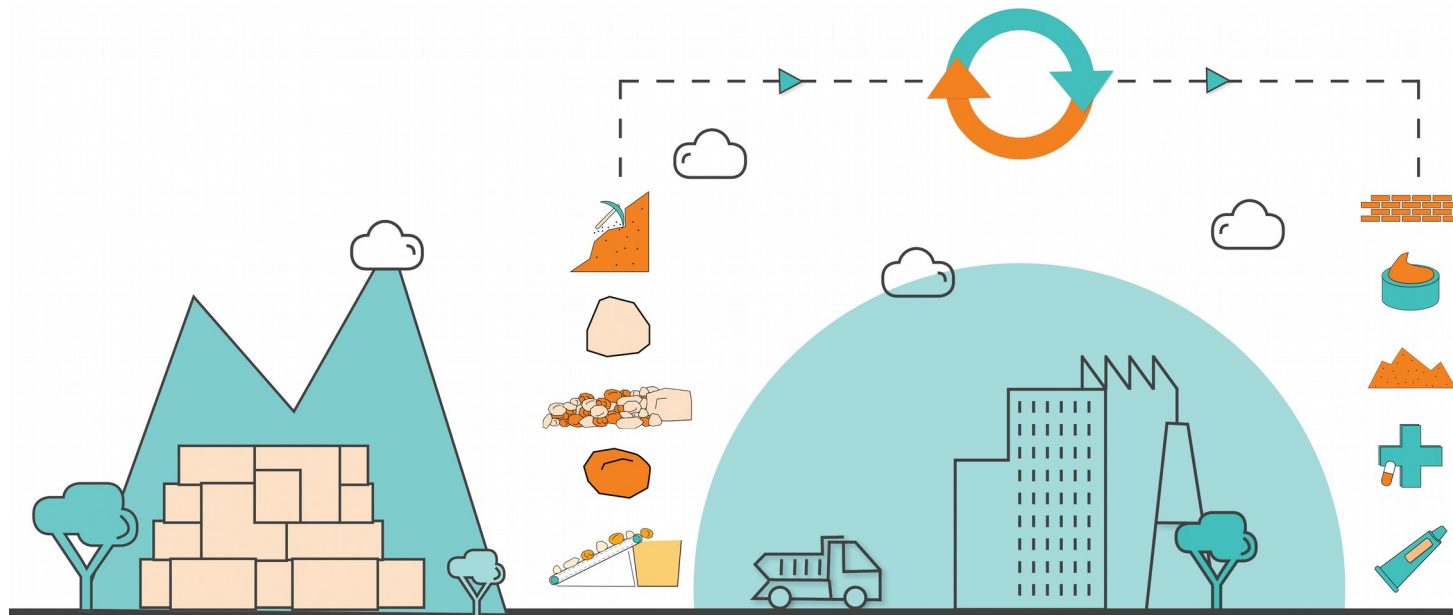
- ✓ Documents projets mis à disposition
- ✓ Détails sur le contenu ; échanges

IV - Suite des travaux et calendrier de consultations

Projet d'observatoire des matériaux

# I – Rappels - contexte, réglementation, calendrier

---



# Des schémas départementaux au schéma régional

## Remplace les schémas départementaux des carrières – échelle de travail régionale

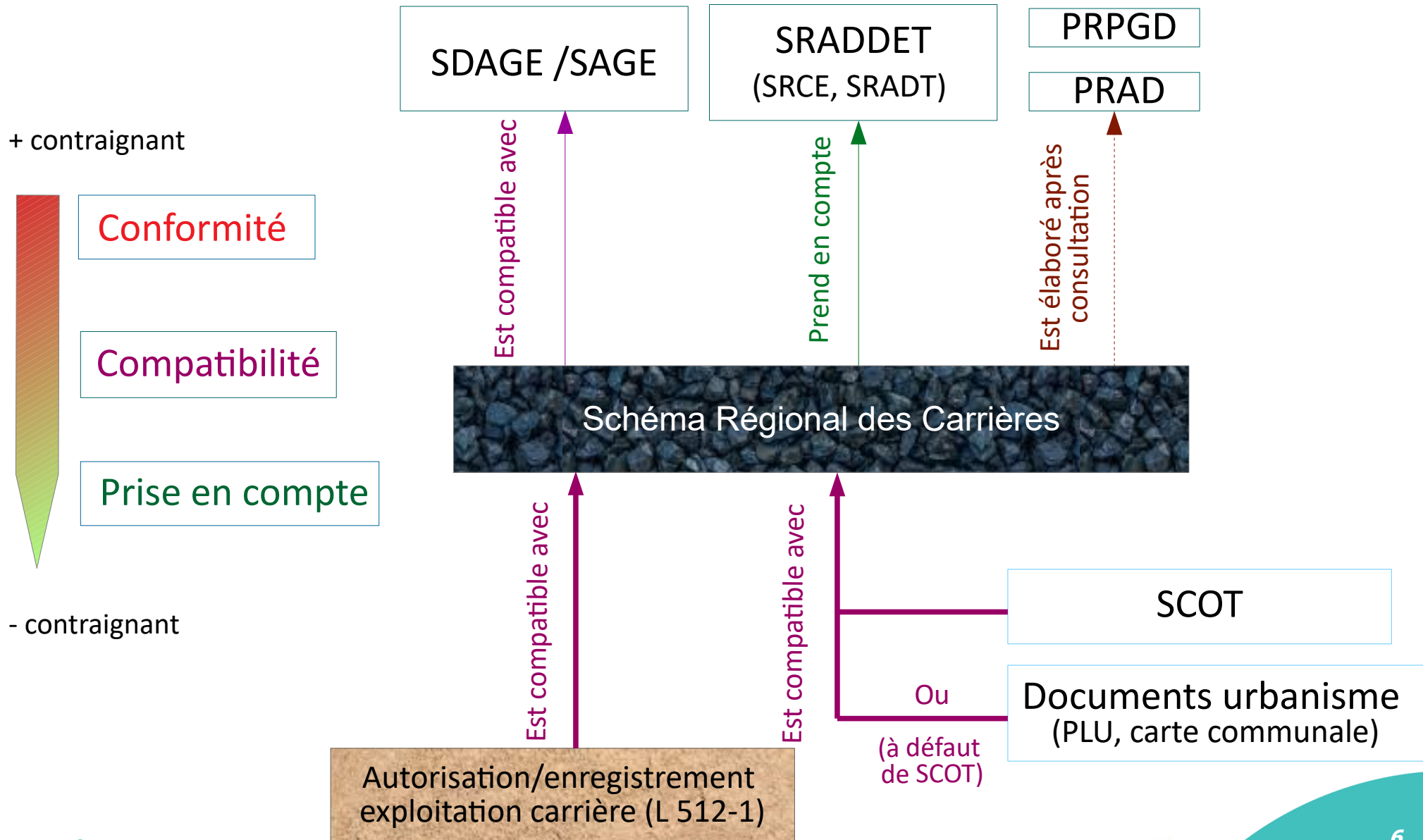
### Instruction pour les nouveaux SRC

- Gestion durable des granulats, utilisation rationnelle et économe des ressources, recyclage,
- Prise en compte des enjeux patrimoniaux : paysage, eau, sites, milieux naturels, ...
- Modes de transport écologiques, favoriser les approvisionnements de proximité
- Fixe les objectifs à atteindre en terme de limitation et de suivi des impacts/ les orientations de remise en état des sites
- Niveau de **compatibilité** par les documents d'urbanisme (SCOT/PLU) pour assurer l'approvisionnement en matériaux

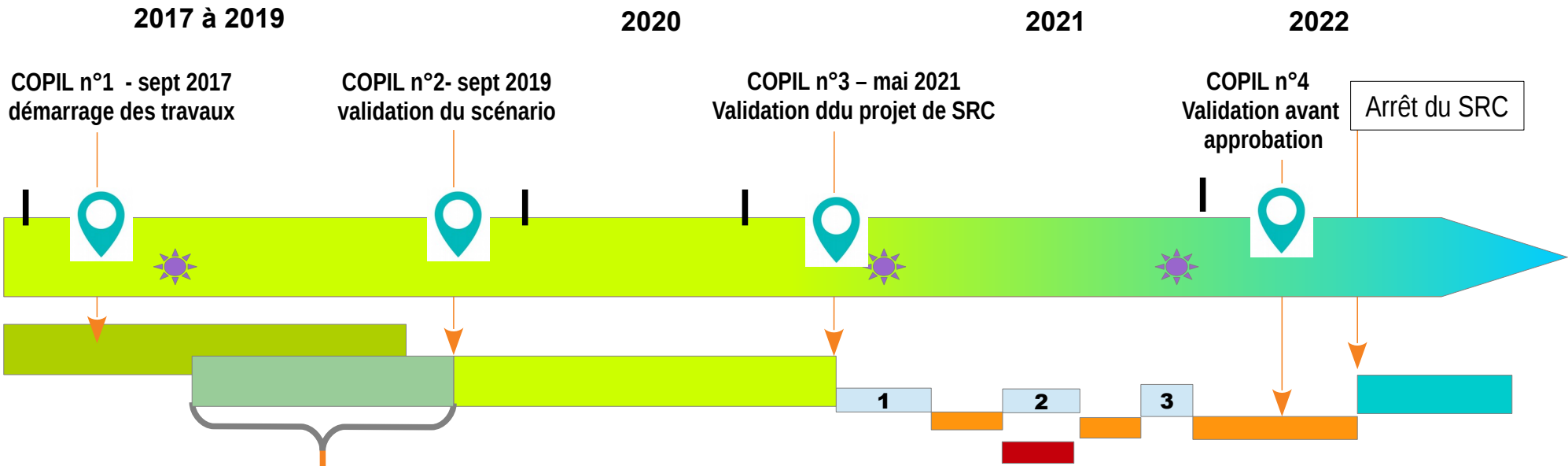
### Références réglementaires :

- Code de l'environnement, articles L515-3, R515-2 et suivants.
- Instruction du 4/08/2017

# Documents opposables/s'imposant au SRC



# Calendrier



- Diagnostics
- Scénarios
- Solution retenue et Orientations / rédaction
- Consultations et mise à disposition du public
- Reprises du dossier suite aux consultations ou mise à disposition du public
- Avis de l'Autorité environnementale et éventuellement l'avis de l'État italien et Monaco (R.122-3 du CE)
- Mise en œuvre et suivi du SRC

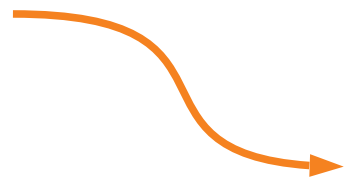
## COPIL



Séminaires d'information préalables aux phases de consultation (appui de SPPPI)

- 1** Saisine des EPCI (voire des communes à l'initiative des EPCI) (R.515-4 du CE) **3 mois**
- 2** Consultations des CDNPS, PNR, PN, CRA, INAO, CRPF, CR (paca et autres), CD (paca et autres)... (L.515-3 du CE) **2 mois**
- 3** Mise à disposition du public du projet de SRC (L.122-8 du CE) **Minimum 30 jours**

**Comité de pilotage** sous la présidence du Préfet de région est associé à :



- l'élaboration (réunion de lancement des travaux en 2017, réunion de validation du scénario en 2019)
- la mise en œuvre du schéma
- l'évaluation (T+6ans)

Émet un avis sur les conclusions de l'évaluation à 6 ans et éventuellement sur les mises à jour estimées nécessaires

**Une équipe projet multiple :**

CEREMA, BRGM, CERC, ECOVIA, Région, DREAL

De multiples réunions techniques, **4 ateliers transversaux** de travail entre 2017 et 2019 sur :

- Les ressources primaires
- Les ressources secondaires (en lien avec la Région)
- Les besoins
- Les enjeux socio-économiques et environnementaux
- Les scénarios
- Les objectifs, orientations et mesures du SRC

Elaboration du SRC et échanges bilatéraux en 2020



# Attendus sur le contenu du SRC

---

## Tome 1

Bilan des schémas départementaux

**Etat des lieux** (ressources primaires, secondaires, besoins, logistique)

**Prospective** (besoins, recyclage, modes de transport doux)

**Analyse des enjeux** sociaux, économiques et environnementaux

Des **scénarios d'approvisionnement** et leur comparaison

## Tome 2

La description du scénario d'approvisionnement retenu, qui fixe les :

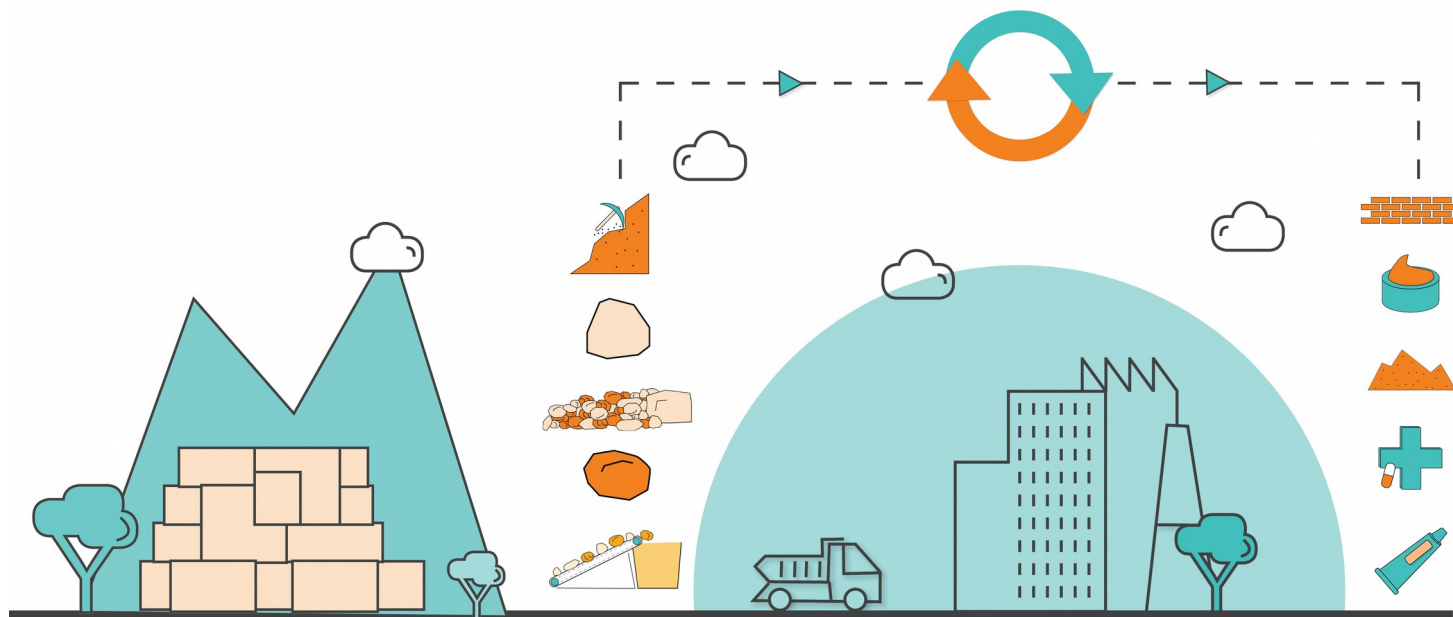
- conditions d'implantation des carrières
- gisements d'intérêt national et régional
- objectifs
- orientations et mesures
- modalités de suivi du SRC

**Document stratégique qui planifie  
et oriente l'activité des carrières au  
niveau régional**

**+ Atlas cartographique** (outil de cartographie dynamique mis en ligne)

## II – Retour sur le scénario validé lors du COPIL de septembre 2019

---



# Scénario retenu pour le SRC

Enjeux	Approvisionnement des territoires	Préservation des accès	Logistique et limitation des émissions de GES	Économie de la ressource	Enjeux environnementaux	BILAN
Scénario Création, renouvellement, extension				Hypothèse haute sur le recyclage	Orientation des projets vers les zones de moindre sensibilité	

Le scénario privilégiant le renouvellement et l'extension des exploitations existantes et laissant la possibilité de création de nouvelles carrières, si le besoin le justifie.

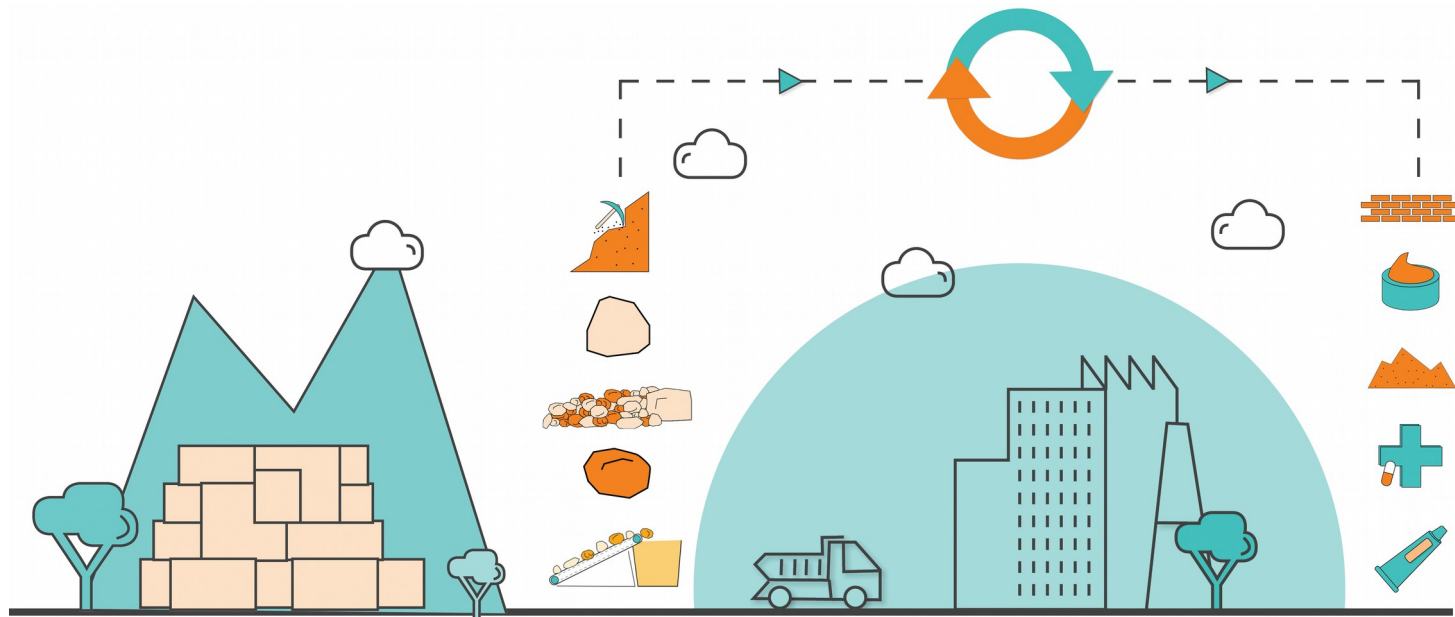
**L'hypothèse haute sur le recyclage est retenue** (fortes évolutions attendues sur le recyclage des déchets inertes du BTP et sur l'utilisation des laitiers), à analyser et ajuster sous 6 ans afin de vérifier la pertinence des hypothèses.

**La prise en compte de l'environnement est intégrée dans le SRC** par des orientations qui permettent de diriger les projets, au stade de la planification, vers les espaces de moindre enjeu environnemental et de prioriser les renouvellements de sites existants, les extensions de sites existants sur les créations de carrières.

**L'ensemble des enjeux identifiés pour le SRC** font l'objet d'orientations et de mesures.

# III – Projet de SRC

---



# Documents mis à disposition

---

Ont été utilisés pour la production du schéma :

- les études d'état des lieux et de prospective,
- les productions des ateliers de travail,
- les productions internes,
- les échanges avec le bureau d'étude chargé de l'évaluation environnementale.

Le projet de SRC est ainsi constitué de plusieurs documents :

- ✓ Un tome 1 : état des lieux, prospective, enjeux, choix du scénario
- ✓ Un tome 2 : orientations et mesures du SRC
- ✓ Un atlas cartographique : outil en ligne disponible et atlas papier à venir
- ✓ Une évaluation environnementale, réalisée sur une version intermédiaire d'octobre 2020

# 5 orientations pour le SRC PACA

---

Les enjeux issus de la concertation ont été repris par 5 orientations

## A – Intégrer l'approvisionnement en matériaux dans la planification du territoire

Approvisionnement en matériaux, préservation des accès aux gisements (GPE, GIR/GIN), chantiers exceptionnels

## B – Economiser la ressource et développer le recyclage

Adéquation ressource/ usage, connaissance, production et utilisation des ressources secondaires

## C – Optimiser les transports et limiter les émissions de GES

Rapprocher production et consommation, optimiser le transport routier, développer les transports alternatifs

## D – Préserver les enjeux du territoire

Prise en compte des enjeux du territoire au stade de la planification, lien avec le SDAGE, chantiers exceptionnels

## E – Prendre en compte l'environnement dans l'exploitation des carrières

### Réhabiliter et valoriser les sites

Bonnes pratiques dans l'exploitation des carrières, projet de territoire, valorisation

# Les mesures du SRC

59 mesures réparties en 5 orientations + une orientation transversale  
(observatoire, formation)

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure n°	MESURES
TRANSVERSALE	Actualisation et diffusion des données	1	Créer un observatoire des matériaux
	Développement de l'information et de la formation	2	Former et informer les acteurs de la planification (Etat, collectivités, CCI, etc)
		3	Former et informer les utilisateurs (entreprises du BTP, maîtres d'oeuvre)

# Orientation A – approvisionnement et planification

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure n°	MESURES
A – INTEGRER L'APPROVISIONNEMENT EN MATERIAUX DANS LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE	Développement de l'autonomie des territoires	4	Tendre, à l'échelle des SCOT et à défaut des PLUi, vers l'autonomie en granulats communs
		5	Analyser l'équilibre production/besoin du territoire en granulats commun à l'échelle du SCOT et défaut du PLU(i), et définir les actions permettant d'atteindre l'autonomie territoriale en granulats communs
		6	Définir, à l'échelle des SCOT et à défaut des PLU(i), les modalités d'approvisionnement en matériaux, autres que les granulats communs, afin de contribuer au maintien de l'autonomie régionale, voire nationale
		7	Justifier l'opportunité d'un projet de carrière au regard des objectifs d'autonomie du territoire
	8	Analyser toute demande d'autorisation d'exploiter une carrière en fonction des besoins identifiés dans le SRC à l'échelle territoriale de référence	
	Préservation des accès au GIN/GIR	9	Préserver, dans les documents d'urbanisme, l'accès aux gisements d'intérêt national ou régional
	Réalisation des chantiers exceptionnels	10	Planifier l'approvisionnement des grands chantiers



# Orientation A - mesures 4, 5 et 6

Cible = documents d'urbanisme

Rappellent la **priorité** donnée au renouvellement, puis à l'extension des sites de carrières existants. La création de nouveaux sites doit être **justifiée par le besoin en matériaux**.  
Rappellent la nécessaire mise en œuvre de la séquence **Eviter/ Réduire/ Compenser** dès le stade de la planification (mesure n°29).

## Mesures 4 et 5 :

- concernent les « granulats communs », soit la plus grande part des matériaux consommés, et la plus disponible,
- la mesure 4 fixe l'objectif vers lequel tendre : autonomie des territoires, soit équilibre entre consommation et production,
- la mesure 5 propose une méthode pour répondre à cet objectif.

## Mesure 6 :

- concerne les autres matériaux, plus rares, nécessitant l'exploitation de gisements d'intérêt régional ou national,
- l'objectif d'autonomie n'est plus analysé à l'échelle locale, mais régionale voire nationale.

Ces mesures se traduisent, lorsqu'un renouvellement, une extension ou une création de carrière est justifiée par le besoin, par la **mise en place de zonages de protection de la richesse du sous-sol dans le document d'urbanisme** (R151-34 du code de l'urbanisme).

# Orientation A - mesure 9

---

Cette mesure traduit un objectif important des SRC : la **préservation des gisements d'intérêt**.

La mesure prévoit que les GIN et GIR identifiés dans le SRC soient :

- intégrés dans les documents d'urbanisme,
- préservés de l'urbanisation (classement en zone naturelle ou agricole non constructible).

Les éventuelles dérogations (proposition d'une autre destination pour une partie de ces espaces) doivent être justifiées au regard du projet d'urbanisme de la collectivité et ne porter que sur une partie du gisement.

La préservation des accès à ces gisements doit aussi être assurée par les documents d'urbanisme (en particulier pour les gisements peu étendus).

Equilibre à trouver entre préservation des gisements et aménagement du territoire.

# Les gisements d'intérêt national et régional

Le SRC doit définir les gisements d'intérêt national et régional (GIN/GIR).

## **GIN : ont été retenus les ressources suivantes :**

- ✓ Argiles à smectites (industrie pharmaceutique) (Eocène-Oligocène) (84)
- ✓ Calcaires bioclastiques (charge minérale, Faciès urgonien « Craie d'Orgon ») (13)
- ✓ Dolomies (sidérurgie, verre) (13)
- ✓ Sables siliceux (verrerie, fonderie, céramique) (84)
- ✓ Sables ocreux (industrie) (84)
- ✓ Gypse (production de plâtre) (05, 06, 84)
- ✓ Calcaires à fins industrielles (sidérurgie, verrerie) (13, 84)

## **GIR : ont été retenus les ressources suivantes :**

- calcaires/marnes utilisés pour la **fabrication de ciment**,
- alluvions silico-calcaires et porphyre utilisées pour la **production de couches de roulement**,
- ROC utilisées pour la **restauration du patrimoine**,
- argiles utilisés pour la **fabrication de tuiles/briques**.

**A analyser :** question de l'ajout d'un gisement d'intérêt régional lié à la **production de ballast**.

# Echanges et Questions

# Orientation B – Economiser la ressource et développer le recyclage

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure n°	MESURES
B – ECONOMISER LA RESSOURCE ET DEVELOPPER LE RECYCLAGE	Optimiser les quantités et la qualité des matériaux extraits	11	Justifier les quantités à exploiter
		12	Préciser les quantités extraites et leurs usages dans les arrêtés d'autorisation
		13	Ajuster les extractions en matériaux pour couche de roulement au besoin régional identifié
	Développer les « pôles matériaux »	14	Encourager le développement des pôles matériaux dans les documents d'urbanisme
		15	Etudier la possibilité d'intégrer des installations de tri/recyclage dans tout projet de carrière
		16	Réaménager les carrières avec des déchets inertes ultimes
	Développer l'utilisation des ressources secondaires	17	Augmenter significativement l'usage des ressources secondaires
		18	Qualifier les matériaux in situ dans le cadre des chantiers de déconstruction et des grands travaux
		19	Développer l'emploi des matériaux recyclés via les marchés publics
	Développer l'usage des matériaux biosourcés locaux	20	Développer l'usage des matériaux biosourcés locaux en cohérence avec le schéma régional de la biomasse

# Orientation B - mesures

---

Cette orientation reprend un ensemble de mesure visant à **optimiser les usages** des ressources primaires et à **augmenter la part des ressources secondaires** dans la consommation en matériaux.

La mesure 13 traite des matériaux pour un **usage en couche de roulement** (GIR) : les quantités autorisées ne devront pas dépasser de manière significative le besoin régional évalué.

Les mesures 14 et 15 traitent du **développement des « pôles matériaux »** dans les documents d'urbanisme et dans les projets de carrière.

Les mesures 17 à 19 rappellent les **objectifs sur le recyclage** des déchets et l'usage des ressources secondaires. Elles s'adressent à l'ensemble de la filière (producteur de déchets, recycleur, usager final).

La mise en œuvre de ces mesures se fera en lien étroit avec la mise en œuvre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), porté par la région.



# Orientation C – Optimiser les transports, limiter les pollutions

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure n°	MESURES
C- OPTIMISER LES TRANSPORT ET LIMITER LES EMISSIONS DE GES ET DE POLLUANTS	Optimiser les transports routiers	21	Optimiser les transports routiers de matériaux dans les chantiers
		22	Optimiser les transports dans le cadre des projets de carrières
		23	Renouveler les flottes de véhicules
		24	Prendre en compte les carrières et les pôles minéraux dans le développement des stations services multi-énergie
	Développer les transports alternatifs à la route	25	Développer les transports alternatifs à la route
		26	Développer le transport des matériaux par voies maritimes et fluviales
		27	Intégrer les carrières dans les schémas de la logistique
		28	Développer les transports alternatifs au sein des carrières

Ensemble de mesures, à destination des maîtres d'ouvrage de chantier, des carriers, des planificateurs, visant à favoriser :

- l'optimisation des transports (mutualisation, double flux),
- le renouvellement des flottes vers des engins moins polluants et le développement de carburants alternatifs,
- l'usage d'autres modes de transports (fluvial, maritime, ferré, bande de transport) lorsque possible.

# Echanges et Questions



# Orientation D – Préserver les enjeux du territoire

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure	MESURES
D – PRÉSERVER LES ENJEUX DU TERRITOIRE	Planification du territoire et des projets	29	Prendre en compte les enjeux environnementaux dans le développement des projets de carrières
		30	Tenir compte des secteurs de continuité écologique pour la planification des carrières
		31	Prendre en compte les chartes de PNR dans le développement des carrières
		32	Consulter les PNR sur tout projet concernant leur territoire
		33	Prendre en compte, en privilégiant l'évitement, les zones de sauvegarde de la ressource en eau pour le développement des carrières
		34	Prendre en compte les périmètres de protection des captages dans le développement des carrières
		35	Prendre en compte, en privilégiant l'évitement, les zones agricoles pour le développement des carrières
		36	Préserver le cadre de vie dans la planification des carrières
	37	Préserver le cadre de vie dans les projets de carrières	
	Evaluation environnementale et autorisations des projets	38	S'assurer de la bonne mise en œuvre de la séquence ERC
		39	Inscrire les mesures ERCas dans les arrêtés d'autorisation
		40	Analyser les effets du projet de carrière sur les fonctionnalités écologiques
		41	Démontrer et assurer l'absence d'impact du projet de carrière sur les zones de sauvegarde de la ressource en eau
		42	Démontrer l'absence d'impact du projet de carrière sur la préservation des captages d'eau potable
		43	Analyser les effets du projet de carrière sur les milieux aquatiques et les masses d'eau et les minimiser
		44	Réaliser une étude paysagère pour tout projet de carrière
		45	Intégrer la préservation et la valorisation du patrimoine géologique dans les projets de carrière
46		Analyser les effets du projet de carrière sur l'agriculture et la sylviculture et les minimiser	
47		Prendre en compte les risques naturels dans les projets de carrières	

# Orientation D – Préserver les enjeux du territoire

---

Deux grands axes pour cette orientation :

- la planification du territoire et des projets,
- les projets et leur autorisation

Dans les deux cas, la mise en œuvre de la séquence Eviter/ Réduire/ Compenser (ERC) est précisée (mesure 29 et 38).

Plusieurs enjeux sont traités de manière plus précise : ce sont les enjeux issus des ateliers de travail (ex : continuités écologiques, ressources en eau, cadre de vie).

## Orientation D - mesure 29

---

Cette mesure correspond à la prise en compte des enjeux environnementaux dans le développement des projets de carrières et la mise en œuvre de la séquence Eviter/ Réduire/ Compenser.

4 niveaux d'enjeu ont été définis (vus lors du dernier COPIL, modifiés depuis) :

- les espaces de **contraintes réglementaires strictes et d'enjeux rédhibitoires**, qui interdisent l'ouverture de nouvelles carrières ou l'extension surfaciques des sites existants,
- les espaces d'**enjeux forts**,
- les espaces d'**enjeux modérés**,
- et les espaces de **moindres enjeux**.

La mise en œuvre de la séquence ERC se traduit par un **développement des projets, par ordre de priorité**, sur les espaces de moindres enjeux, à défaut sur les espaces d'enjeux modérés, et en derniers recours sur les espaces à enjeux forts.

# Orientation D - mesure 29

---

## Modifications réalisées depuis le COPIL de septembre 2019 :

- On parle de zone d'enjeux environnementaux et non plus de zone de sensibilité environnementale.
- Le « socle » devient « contraintes réglementaires strictes et enjeux rédhibitoires ». Cette classe d'enjeux comprend les zonages dont la réglementation existante interdit les carrières, les zones sous maîtrise foncière, les zones des PLU dont le règlement interdit les carrières.
- Certains enjeux ont été reclassés/ajoutés :
  - les zones de sauvegarde et espaces de bon fonctionnement en enjeu fort,
  - les ressources stratégiques en enjeu modéré,
  - les lits mineurs et espaces de mobilité en contraintes réglementaires strictes,
  - les sites classés et la directive paysagère Alpilles en enjeux rédhibitoires (pour la création et l'extension),
  - les sites gérés par le CEN en enjeu fort,
  - les forêts d'exception (label) en enjeu modéré,
  - les zonages des plans nationaux d'action en enjeu modéré,
  - les zones de présomption de prescription archéologique en enjeu modéré.



# Orientation E

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure n°	MESURES	
E – PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT DANS L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES	Exploitation des sites	48	Contrôler les exploitations de carrière	
		49	Mettre en œuvre la charte environnement de l'UNICEM	
		50	Intégrer la biodiversité dans l'exploitation des carrières	
		51	Minimiser l'usage de l'eau dans l'exploitation des carrières et limiter les impacts des écoulements	
		52	Minimiser les impacts sur les exploitations agricoles	
		53	Gérer durablement les forêts sur les sites d'exploitation	
	REHABILITER ET VALORISER LES SITES	Réhabilitation des sites	54	Gérer l'exploitation en préservant le cadre de vie des riverains
			55	Définir un projet de réaménagement de la carrière en lien avec les enjeux du territoire
			56	Réaménager la carrière au fil de son exploitation
			57	Assurer l'information du comité de suivi de la carrière
			58	Assurer un remblaiement des carrières en eau compatible avec la préservation de la ressource
	59	Contrôler les conditions de remblaiement des carrières en zone à enjeu pour la ressource en eau		

Ensemble de mesures, à destination principale des carriers, visant à minimiser les impacts des exploitations et à établir un projet de réaménagement au cas par cas, adapté au territoire et aux enjeux en présence.

# Echanges et Questions

# Evaluation environnementale

Réalisée par ECOVIA sur une version antérieure à celle transmise au COPIL, à reprendre après consultation des EPCI

---

**Objectifs de l'EE** : évaluer les incidences environnementales et veiller à les réduire

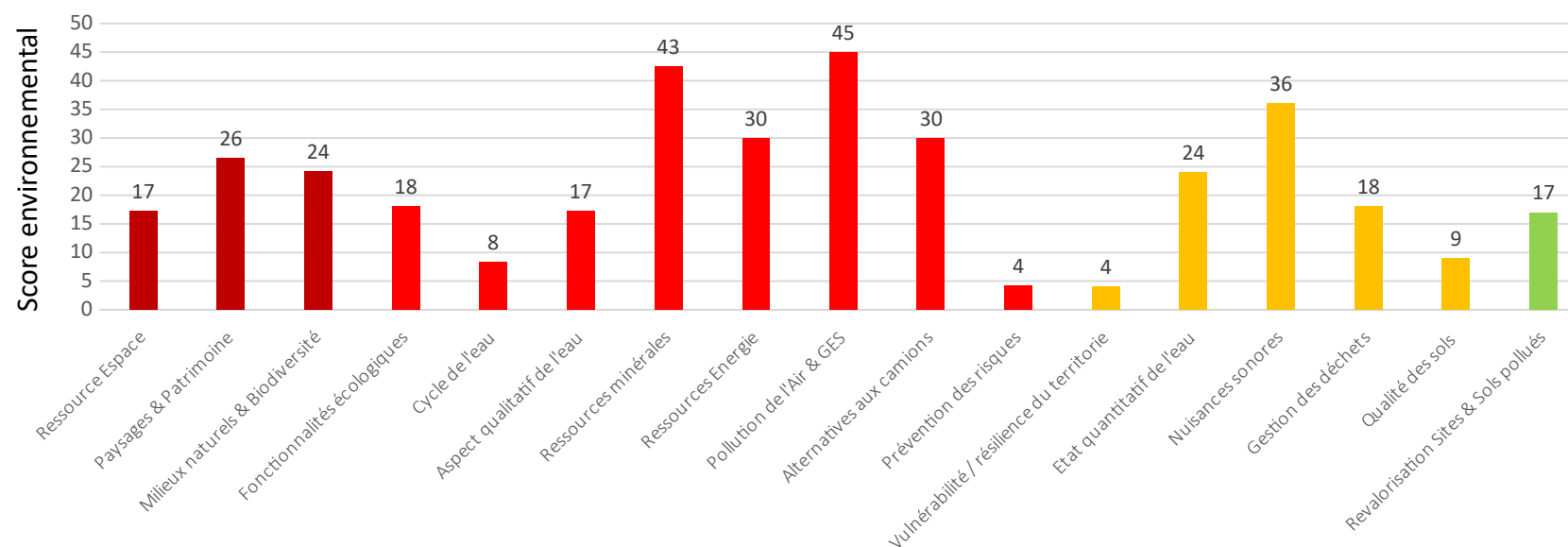
**Méthode**, les grandes étapes de l'évaluation :



- Réalisation d'un état initial de l'environnement
  - => 30 enjeux environnementaux
  - => propositions de trois scénarii environnementaux pour assurer protection des espaces à enjeux
  -
- Calibrage d'une méthode d'analyse spécifique à la nature du SRC
  - Evaluation multicritère des mesures du SRC
  - Evaluation géomatique du modèle d'approvisionnement en granulat commun selon les principes de proximité et de préservation des secteurs à enjeux
  -
- Analyse des incidences des mesures du schéma
- Analyse des incidences du scénario d'approvisionnement en granulats communs

# Evaluation environnementale : résultats

Profil environnemental du SRC par grands enjeux



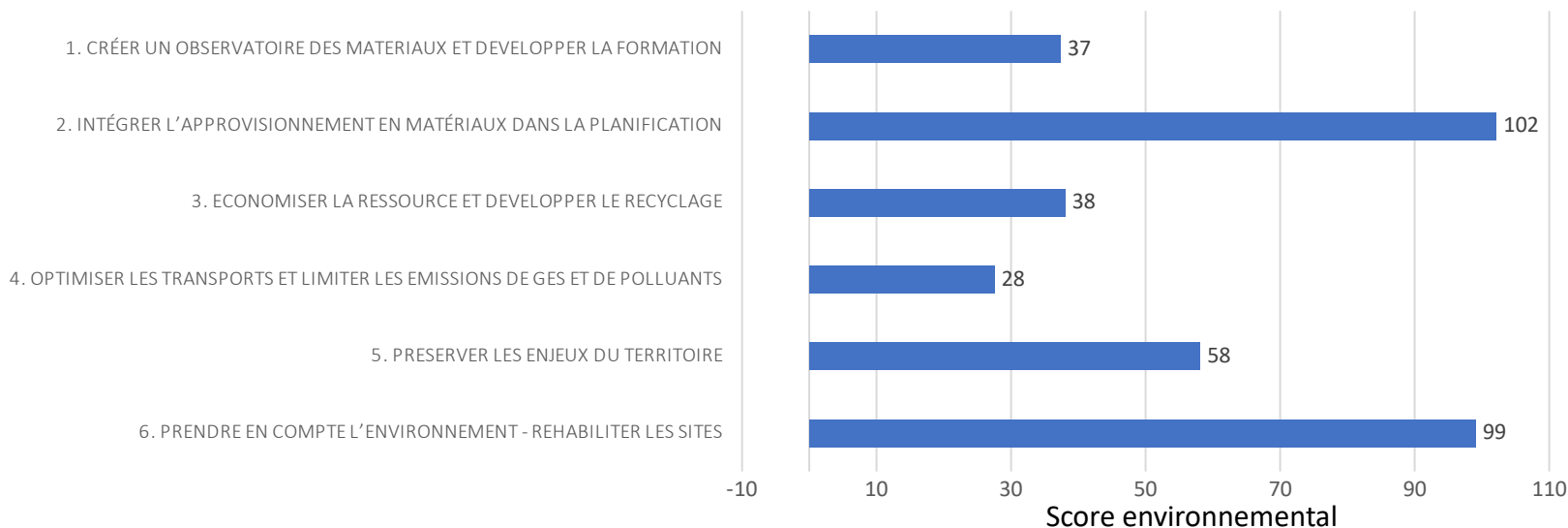
La stratégie environnementale du SRC :

- présente des effets sur l'environnement globalement positifs. En particulier, les mesures liées à la gestion durable des ressources minérales.
- contribuera à une meilleure gestion des ressources extraites et à une réduction des pollutions et nuisances associées.
- apportera une certaine plus-value aux effets sur les paysages et les milieux naturels ainsi qu'à une meilleure gestion des déchets.



# Evaluation environnementale : résultats

Contribution des orientations au profil environnemental du SRC PACA

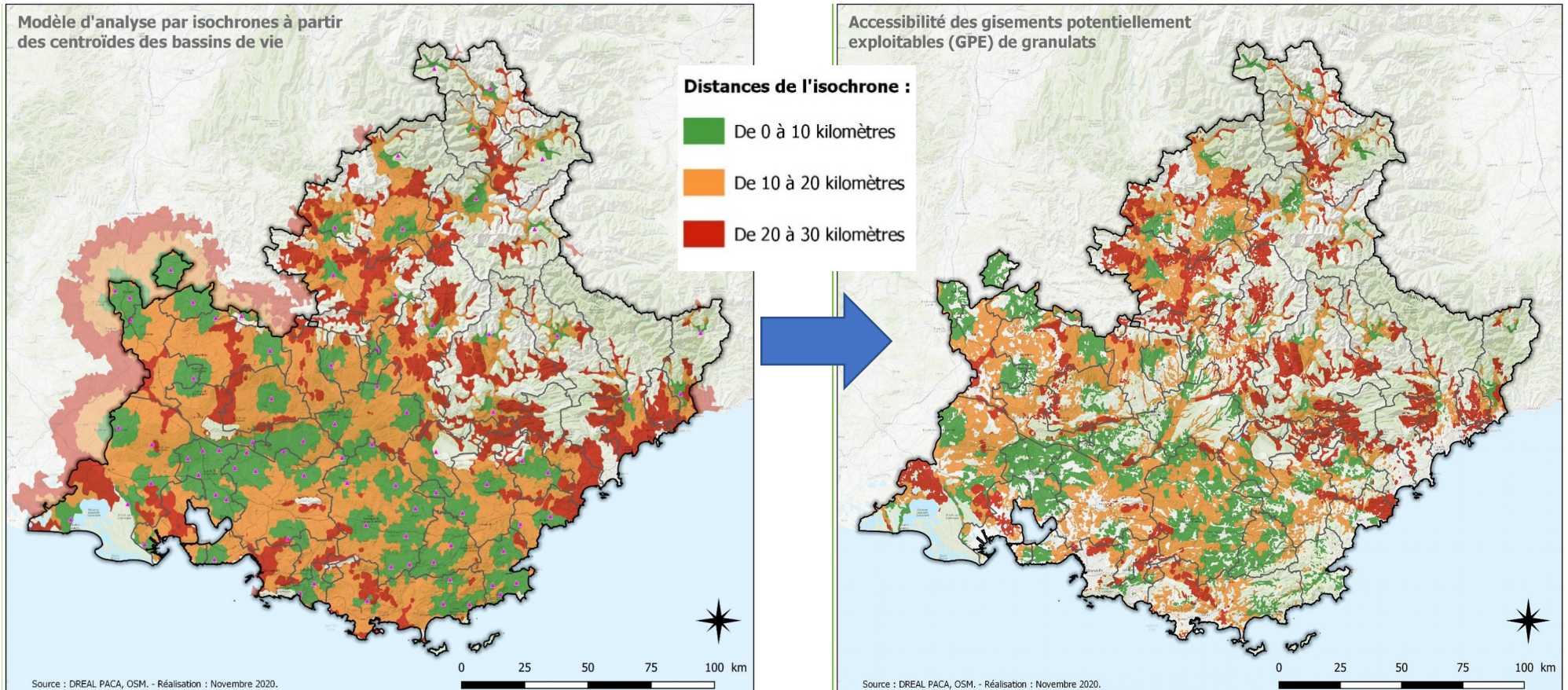


La contribution du SRC à la prise en compte de l'environnement :

- l'objectif stratégique 2.1. *Développement de l'autonomie des territoires* devrait apporter une plus value notable, en particulier à travers les mesures 4 et 6.
- les deux objectifs stratégiques de l'orientation 6 apportent une contribution importante en phase exploitation et réhabilitation des sites;
- l'orientation 5 contribue également de manière significative.

# Evaluation environnementale

Méthode pour l'évaluation du scénario d'approvisionnement en granulats communs



Croisement des isochrones (à partir des centres des bassins de vie) avec les gisements potentiellement exploitables (GPE) : traduction des critères de proximité et de disponibilité des ressources



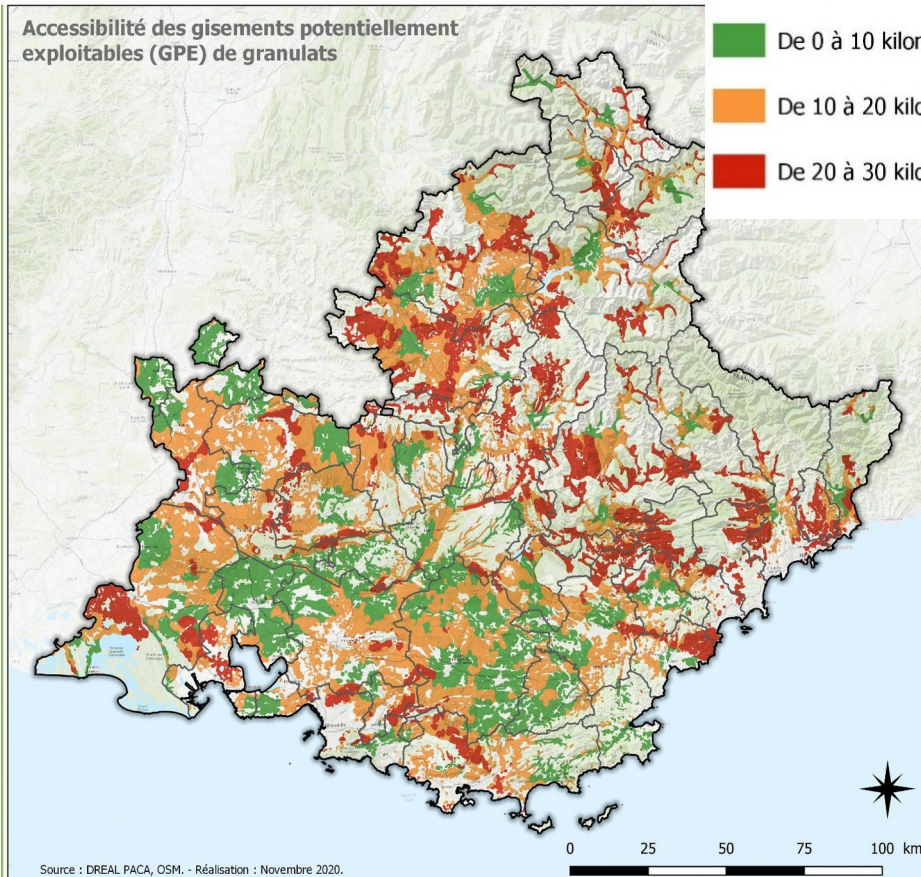
# Evaluation environnementale

Méthode pour l'évaluation du scénario d'approvisionnement en granulats communs

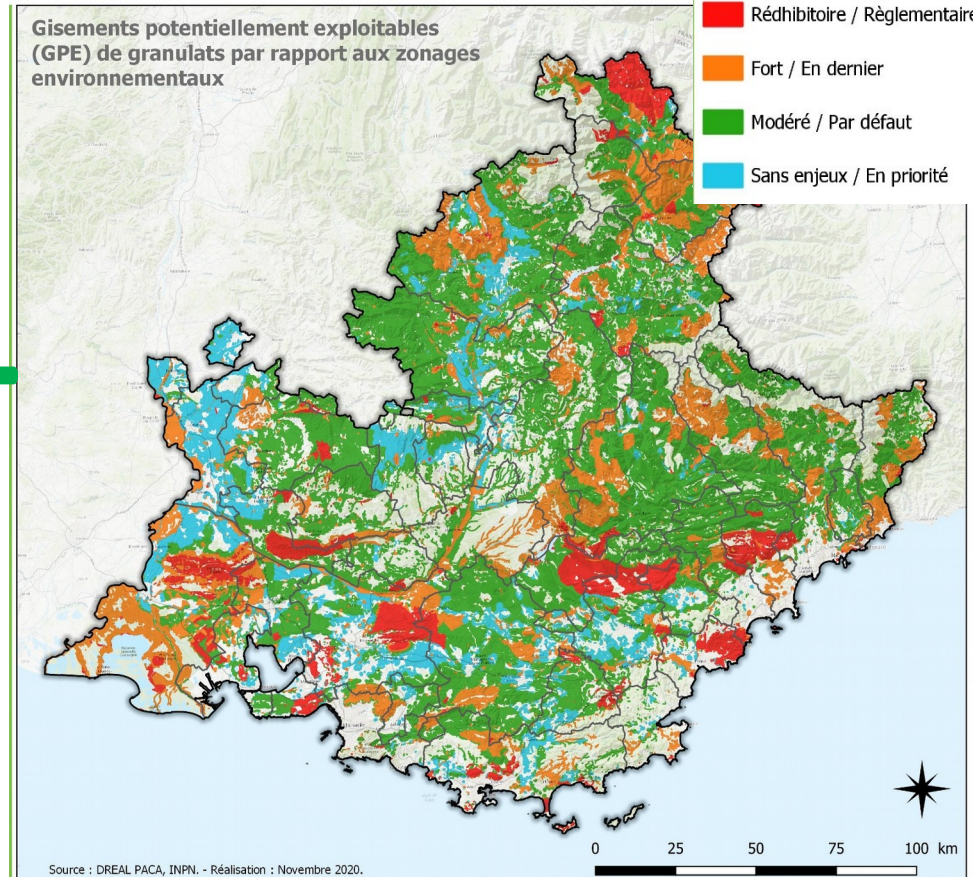
Distances de l'isochrone :

- De 0 à 10 kilomètres
- De 10 à 20 kilomètres
- De 20 à 30 kilomètres

Accessibilité des gisements potentiellement exploitables (GPE) de granulats



Gisements potentiellement exploitables (GPE) de granulats par rapport aux zonages environnementaux



Zonages environnementaux :

- Rédhibitoire / Règlementaire
- Fort / En dernier
- Modéré / Par défaut
- Sans enjeux / En priorité

Croisement avec les zonages environnementaux définis par le SRC : conciliation des critères de proximité, de disponibilité des ressources et des enjeux environnementaux

# Evaluation environnementale : résultats pour les granulats communs

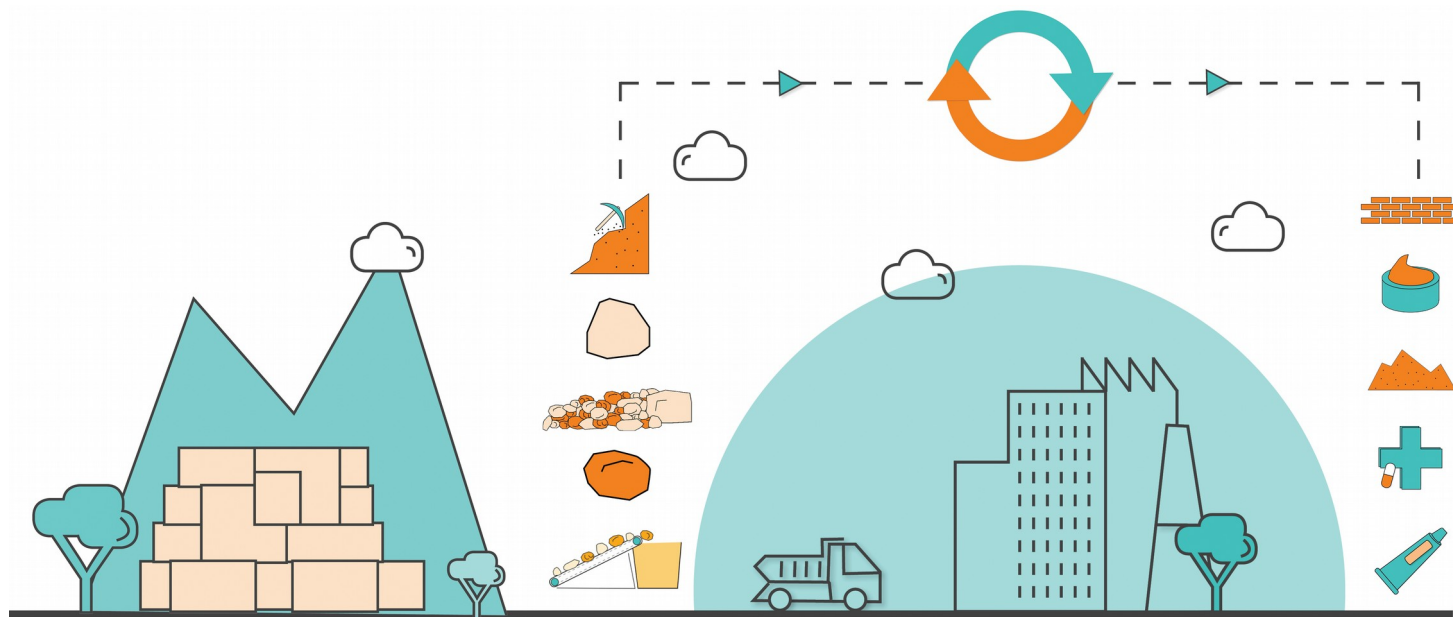
Etat des territoires (selon l'évaluation environnementale)	Nombre de territoires
Excédentaires	20
Autonomes	2
Déficitaires	17

Conclusions de l'analyse (pour la durée du plan) :

- Les **territoires excédentaires** pour lesquels les besoins sont largement couverts par la ressource déjà autorisée ;
- Les **territoires autonomes** pour lesquels existe une situation d'équilibre entre ressource autorisée et besoins ;
- Les **territoires déficitaires** pour lesquels les besoins sont supérieurs à la ressource autorisée.
  - d'où la nécessité d'une stratégie d'accès à de nouvelles ressources qui se fonderait :
    - Sur les besoins non couverts, dans une logique de développement durable ;
    - Sur la mise en œuvre de la démarche ERC ;
    - En privilégiant le renouvellement des sites d'exploitation, puis les extensions surfaciques et enfin les ouvertures de nouveaux sites.

## IV – Suite des travaux et calendrier

---





# Calendrier des consultations

Date	Etape de consultation
Juin 2021	Amendements du projet de schéma suite au présent comité de pilotage Procédure de « concertation préalable » : déclaration d'intention à lancer prochainement (2 mois) puis 1 mois de concertation préalable (a minima)
Juillet à septembre 2021	- séminaire d'information - consultation des EPCI (voire des communes à l'initiative des EPCI)
Octobre – novembre 2021	Intégration des remarques et reprise de l'évaluation environnementale
Décembre 2021/ Janvier 2022	- consultations administratives obligatoires et facultatives - consultation de l'autorité environnementale
Février – mars 2022	Intégration des remarques – mémoire en réponse à l'Autorité environnementale
Avril 2022	- séminaire d'information - consultation du public (1 mois - en ligne)
Juin 2022	COFIL final
Juillet 2022	Approbation du SRC par le Préfet

# Projet d'observatoire des matériaux

Une étude de préfiguration de la CERC qui a permis de définir les objectifs de l'observatoire ...



# Projet d'observatoire des matériaux

... le fonctionnement (proposition) ...

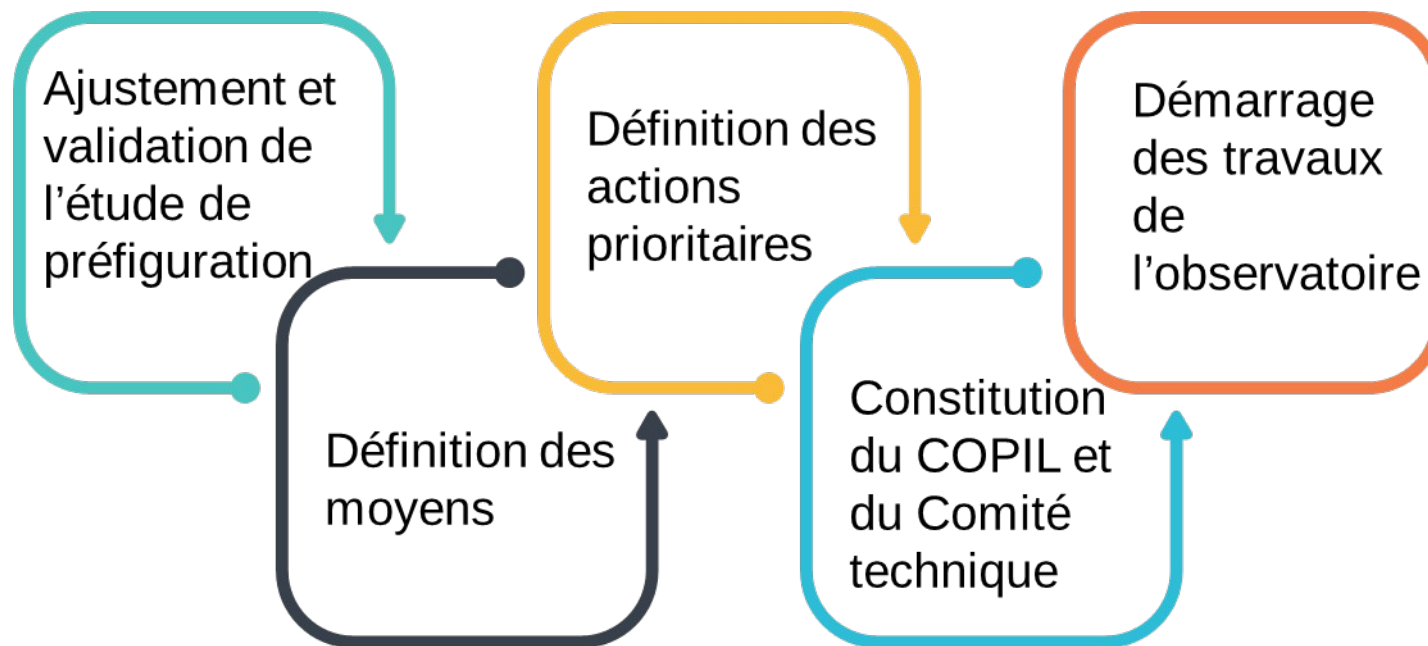


... le contenu technique (10 actions)



# Projet d'observatoire des matériaux

## Le partenariat Etat / Région / Organisations professionnelles : un élément clé de la feuille de route



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**